

publiquement, en la maison commune, les portes ouvertes,
et nous en avons dressé immédiatement le présent acte, en
présence de Chenev Paul, âgé de trente-trois ans, Damesin
Georges, âgé de trente-huit ans, Robbay Jean Victor, âgé
de quarante-six ans, et Robbay Jacques, âgé de cinquante-
quatre ans, tous les quatre cultivateurs et domiciliés à Villy-
le-Pelloux, et nous y avons avec les époux. Lecture faite
du présent acte, les nouveaux époux et le père de l'épouse
ont signé avec nous, à l'exception de la mère de l'épouse,
du père et de la mère de l'épouse, qui ont déclaré ne
savoir signer, de ce requis.

Ducret Félix Héritier Sophie
héritier François et Marie Chenev Paul
Damesin Georges Robbay Jean Victor
Robbay Jacques Robbay Jean Louis

Le trente-un décembre mil huit cent quatre-vingt, à
cinq heures du soir, nous Robbay Jean-Louis, maire et officier
d'état civil de la commune de Villy-le-Pelloux, en exécution
des dispositions de l'article quarante-trois du Code civil, avons
clos et arrêté le présent registre, contenant un acte.

Robbay

Table alphabétique des actes de mariage

Noms et prénoms	Folio du Registre	numero d'ordre	Date des actes
Ducret Félix et Héritier Sophie	1	1	16 juin

Nous Robbay Jean-Louis, maire et officier d'état civil
de la commune de Villy-le-Pelloux, certifions exacte la présente table
des actes de mariage.
A Villy-le-Pelloux, le cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-un
Robbay